



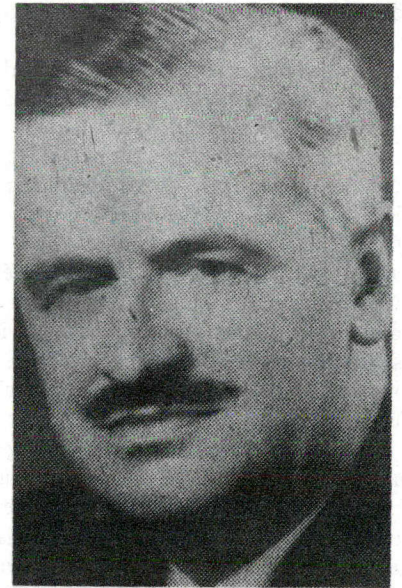
Le ministre français des Affaires étrangères, M. Louis de Guiringaud (à gauche), est accueilli à son arrivée à Ottawa, le 5 octobre, par son homologue canadien, M. Don Jamieson. Au cours de sa visite de deux jours M. de Guiringaud a eu des entretiens sur des questions bilatérales et internationales.

## Décès de M. Jean-Charles Bonenfant

M. Jean-Charles Bonenfant, professeur à la faculté de droit de l'Université Laval et spécialiste en droit constitutionnel, est décédé subitement, le 5 octobre, à Québec, à l'âge de 65 ans.

M. Bonenfant ne s'est pas seulement fait connaître par un grand nombre de publications touchant le droit constitutionnel canadien. Communicateur né, journaliste dans sa jeunesse, il était aussi toujours apprécié comme conférencier et comme animateur à la radio et à la télévision. Outre maints articles publiés dans les journaux et dans les revues spécialisées, son ouvrage central, "Les institutions politiques du Canada", témoigne de l'ampleur de la culture de cet homme que d'aucuns surnommaient "une encyclopédie vivante".

Presse canadienne



En plus d'avoir été longtemps directeur de la Bibliothèque de la Législature, M. Bonenfant avait participé à la rédaction du nouveau Règlement de l'Assemblée législative, dont il fut le conseiller juridique pendant 17 ans.

Professeur de droit à l'Université Laval, M. Bonenfant a aussi fait bénéficier largement de ses vastes connaissances les facultés des sciences sociales, des sciences de l'éducation et l'Institut d'histoire.

M. Bonenfant était membre de la Société royale du Canada, de la Société des Dix, du Conseil des Arts du Canada, de l'Association canadienne d'histoire, du comité d'édition de l'*Encyclopedia Universalis* pour le Canada et du conseil d'administration du quotidien La Presse.

## La protection des travailleurs en Alberta

Depuis que l'Assemblée législative de l'Alberta a adopté une loi sur la sécurité au travail, au cours de 1976, plusieurs développements se sont produits.

Au ministère du Travail, dix-sept nouveaux emplois ont été pourvus à la Direction de la santé et de la sécurité au travail, et d'autres seront bientôt créés.

...La Direction de la santé au travail, est probablement l'une des unités les plus actives et les plus compétentes de son genre au Canada. Le personnel de la Direction comprend actuellement trois hygiénistes industriels certifiés par l'*American Board of Industrial Hygiene*. Les personnes qualifiées dans ce domaine technique font partie, en fait, du groupe "un parmi un million" au Canada.

Une liste du personnel connu de la santé au travail, dans l'Alberta, a été dressée et un projet d'inscription des ouvriers de l'amiante a commencé. Des solutions aux quelques problèmes posés par ce projet sont étudiées.

À Calgary, un bureau de la Direction de la santé et des radiations a ouvert ses portes en mai. Des bureaux pour les services médicaux et l'hygiène au travail seront ouverts dans un proche avenir.

...L'éducation et la formation en pré-

vention des accidents et en premiers soins sont en pleine progression, et un certain nombre de projets de recherche ont débuté. Un de ces projets très importants préparera des propositions pour l'étude de l'incidence du cancer dans la province afin de déterminer s'il existe des relations entre celui-ci et le développement industriel. Cette recherche est menée par l'intermédiaire du *Provincial Cancer Hospitals Board*. À l'Université de l'Alberta, un projet permettra de développer davantage les tests relativement simples et peu coûteux auxquels sont soumis les produits et corps chimiques industriels, afin de détecter leur potentiel mutagène et cancérigène. Un chercheur de l'Université de Calgary sera le premier, dans l'Alberta, à entreprendre une étude des statistiques des accidents en relation spécifique avec l'influence de facteurs comme le tabac, l'alcool et les médicaments sur l'incidence des accidents industriels.

Un travail important concernant des comités communs de la santé et de la sécurité, sur les lieux de travail, se poursuit actuellement.

Les règlements de la prévention des accidents régis par la Loi sur les accidents de travail ont été transformés en règlements pouvant être appliqués sous la Loi sur la santé et la sécurité au travail.

(Extrait de *La prévention au Canada*.)